



## AGENT(e) DE PARC



*Je suis ravi d'échanger avec les conducteurs sur les performances d'un nouveau véhicule.* Julien M.



### Le métier

L'agent(e) de parc est une personne dont la mission consiste à réaliser la gestion administrative (documents des véhicules), logistique (disponibilité, gestion des capacités de transport, adaptabilité...) et technique (achat de prestation de maintenance ou de transport) des véhicules routiers de l'entreprise.

### L'environnement de travail

Il/elle exerce son activité au sein d'une entreprise de transport routier de marchandises ou de voyageurs.

L'agent(e) de parc a un bureau et un ordinateur.

Il/elle crée des tableaux de bord par véhicule, réalise leur suivi de consommation et gère les visites techniques.

### Qualités

Il/elle doit être rigoureux(euse) dans son travail et organisé(e).

Il faut être à l'aise au niveau des logiciels de bureautique et/ou d'un logiciel de gestion de parc automobile.

### Evolutions possibles

- Responsable de parc
- Gestionnaire de parc ou de flotte automobile



### COMMENT Y ACCÉDER

Pour accéder à ce métier, il faut avoir le goût pour les véhicules et la maintenance.

Des formations existent, notamment :

- **CAP Maintenance des véhicules de transport routier**  
> Page 45
- **BAC Pro Maintenance des véhicules automobiles** option véhicules industriels  
> Page 46

Il est indispensable d'être titulaire du permis B.

Pour pouvoir déplacer les véhicules pour les visites techniques, les permis C et/ou D peuvent être également nécessaires, selon le type de véhicules (camions et/ou cars) dont dispose le parc.

L'AGENT(E) DE PARC EST RATTACHÉ(E) À LA FAMILLE PROFESSIONNELLE « MAINTENANCE DES VÉHICULES ET ENTRETIEN DES MATÉRIELS » QUI COMPTE PLUS DE 15 000 EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES DU TRANSPORT ROUTIER.